

- Ce PV comporte deux sections :**
- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
  - **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 02 septembre 2025 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

**Présents** : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Jacques DUMAS – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTEJEAN.

**Via Teams** : Mmes Mathilde DELANNES – Sandra ROBERT et M. Nicolas JASKOT (33).

**Absents** : M. Mickaël AUGUSTIN (64- Absent non excusé).

**Référente Administrative** : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

**INFO** : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part.

**A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :**

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 des RGTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

**La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classements quinquennaux et/ou décennaux.**

**Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.**

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

**RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile  
Pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.  
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.**

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :**



**Référent Terrain Synthétique et Eclairage**

**Vincent GUICHARD (33)**

Mail : [vincent.guichard33@free.fr](mailto:vincent.guichard33@free.fr)

Portable : 06 13 70 69 16



**Référent Eclairage**

**Jean-Jacques PETIT (79)**

Mail : [jj.petit@orange.fr](mailto:jj.petit@orange.fr)

Portable : 06 08 80 72 31

**Glossaire :**

**CFTIS** : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

**CRTIS** : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**CDTIS** : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

**AOP** : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

**La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue aux procès-verbaux n°10 du 03/06/2025.**

## District De La Charente – 16

### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classement initial

##### 1.2. Confirmation de classement

#### CLAIX – STADE MUNICIPAL – NNI 161010101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27/02/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/02/2025.

- **AAC du 30/06/2025 (280 personnes en pourtour) – réserve levée.**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### SAINT CLAUD – STADE MUNICIPAL – NNI 163080101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 08/04/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/04/2025.

- **Rapport du 11/07/2025 effectué par M. Max ROULON, membre CRTIS – pour la levée des non-conformités (ZDC 2,5m)**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### EXIDEUIL – STADE DE LA SOULENE – NNI 161340101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 27/03/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/03/2025.

- **Rapport du 11/07/2025 effectué par M. Max ROULON, membre CRTIS – pour la levée des non-conformités (ZDC 2,5m)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### MONTBOYER – STADE JEAN REAU – NNI 162220101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 24/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/07/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### VIVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 164170101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 24/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/07/2025.

- AAC du 22/07/2025 (250 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### SALLES DE BARBEZIEUX – STADE MUNICIPAL – NNI 163600101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 24/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/07/2025.

- AAC du 22/07/2025 (290 personnes en pourtour)

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2025 – PV N° 01

PAGE 3/25

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.

### **COURBILLAC – STADE MUNICIPAL – NNI 161090101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/06/2025.
- **AAC du 11/06/2025 (295 personnes en pourtour)**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035.

### **ST CYBARDEAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 163120101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, ainsi que **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/06/2025.
- **AAC du 11/06/2025 (295 personnes en pourtour)**

- **Rapport du 11/07/2025 effectué par M. Max ROULON, membre CRTIS – pour la levée des non-conformités (ZDC 2,5m)**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035.

### **HOULETTE – STADE MUNICIPAL – NNI 161650101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/06/2025.
- **AAC du 11/06/2025 (295 personnes en pourtour)**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035.

### **1.3. Changement de niveau de classement**

#### **GUIMPS – STADE MUNICIPAL – NNI 161300101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 21/02/2025, ainsi que des **documents transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/02/2025.

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

#### **TAPONNAT – STADE MUNICIPAL – NNI 163790101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 10/06/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/06/2025.

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

- **Rapport du 11/07/2025 effectué par M. Max ROULON, membre CRTIS – pour la levée des non-conformités (ZDC 2,5m)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

### **1.4. Avis Préalable**

### **1.5 Affaires Diverses**

## **2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES**

### **2.1. Classement initial**

### **2.2. Confirmation de niveau de classement**

- 2.3. Changement de niveau de classement
- 2.4. Avis Préalable
- 2.5 Affaires Diverses

## District De La Charente-Maritime – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

### 1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

#### 1.1. Classement initial

##### **CORME ROYAL – STADE MUNICIPAL 2 TERRAIN A8 N°1 – NNI 171200102**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 29/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/07/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/09/2035.**

##### **TESSON – STADE MUNICIPAL FFOT A8 N°2 – NNI 174410102**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 01/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/08/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### 1.2. Confirmation de classement

##### **ST MAIGRIN – STADE MUNICIPAL – NNI 173570101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 19/05/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/05/2025.
- AOP du 19/05/2025 (150 personnes en pourtour et 210 personnes en tribunes)

**- Rapport de Viste du 04/07/2025 de la levée de Non-Conformité effectué par M. François DUPUY, membre CRTIS**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.**

##### **ST AGNANT – STADE MAURICE JAUD – NNI 173080102**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 29/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/07/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

##### **LEOVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 172040101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 22/05/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/05/2025.
- AOP du 21/05/2025 (120 personnes en pourtour)

**- Rapports de la levée des Non-Conformités du 22/08/2025 effectué par M. François DUPUY, membre CRTIS**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.**

#### 1.3. Changement de niveau de classement

##### **ST GEORGES DE DIDONNE – STADE DES ROUSSELLES – NNI 173330201**

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2025 – PV N° 01

PAGE 5/25

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 14/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/03/2025.

**Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 31/12/2025) :**

**- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 \*).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.**

**Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.**

### **CORME ROYAL – STADE MUNICIPAL 2 TERRAIN A8 N°1 – NNI 171200102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 29/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/07/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **TESSON – STADE MUNICIPAL FFOT A8 N°1 – NNI 174410101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 10/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 01/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/08/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### 1.4. Avis Préalable

#### 1.5 Affaires Diverses

### **COZES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 171310103**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 16/07/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **PERIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 172730101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 08/08/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classement initial

### 2.2. Confirmation de niveau de classement

### **CORME ROYAL – STADE RENE LINAIS – NNI 171200101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 03/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 31/07/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 327 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2027.**

### **BUSSAC FORET – STADE ANDRE FRETTEL 1 – NNI 170740101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 06/08/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2025 – PV N° 01

PAGE 6/25

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 154 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2029.**

### **CERCOUX – STADE MUNICIPAL – NNI 170770101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 06/08/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 234 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2027.**

### **FOURAS – STADE GEORGES MANUSSET – NNI 171680101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 28/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/08/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 95 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.11
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.23 (Minimum  $\geq 0.40$  pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est conforme pas au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation.**

**De ce fait, la CRTIS rappelle qu'aucune compétition ne peut être jouée en Nocturne.**

#### **2.3. Changement de niveau de classement**

#### **2.4. Avis Préalable**

#### **2.5 Affaires Diverses**

## **District De La Corrèze – 19**

Classements des Terrains et Installations Sportives

### **1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS**

#### **1.1. Classement initial**

#### **1.2. Confirmation de classement**

### **ST AUGUSTIN – STADE DE LA VALIERE – NNI 191810101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 01/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/07/2025.
- AOP du 02/07/2025 (300 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **CHAMBERET – STADE MUNICIPAL – NNI 190360101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/06/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/06/2025.
- **AOP du 10/07/2025 (300 personnes en pourtour).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2025 – PV N° 01

PAGE 7/25

### **VARS SUR ROSEIX – STADE LES DRAINGS – NNI 192790101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 30/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 30/07/2025.
- AOP du 31/07/2025 (300 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **CORREZE – STADE DE LA BUTTE DE CHASTRE – NNI 190620101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 06/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/08/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

#### **1.3. Changement de niveau de classement**

### **LA RIVIERE DE MANSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 191240101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 25/02/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 25/02/2025

**- AAC du 03/07/2025 (300 personnes en pourtour).**

**- rapport de Levé de Non-Conformité**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **VIGNOLS – STADE MUNICIPAL – NNI 192860101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 12/02/2025, ainsi que **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 12/02/2025

**- AAC du 03/07/2025 (300 personnes en pourtour).**

**- rapport de la levée de Non-Conformité**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **OBJAT – STADE LEON FERRAL 1 – NNI 191530101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 23/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/06/2025.

**- AOP du 15/06/2018 (300 personnes en pourtour)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **CHAUFFOUR SUR VELL – STADE DE LABORIE – NNI 190500101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 23/06/2025, ainsi que **des documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/06/2025.

**- AOP du 28/07/2025 (300 personnes en pourtour).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### **1.4. Avis Préalable**

### **DONZENAC – PARC DES SPORTS JEAN BURIN 2 – NNI 190720102**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 13/12/2032.

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2025 – PV N° 01

PAGE 8/25

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une rénovation complète du revêtement avec drainage et arrosage intégré, mise en place de main courante et pare-ballons, et clôture de l'installation pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 06/06/2025
- Plan de masse
- Plans de drainage et arrosage
- Fiche projet
- Plan des vestiaires existants (2 vestiaires joueurs de 19m<sup>2</sup> et 1 vestiaires arbitres de 11m<sup>2</sup>)

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la rénovation complète du revêtement avec drainage et arrosage intégré, mise en place de main courante et pare-ballons, et clôture de l'installation pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

### 1.5 Affaires Diverses

#### ST ROBERT – STADE DE BELLEVUE – NNI 192390101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/07/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 26/08/2025 pour une mise en travaux des installations (remplacement de la main courante) pour une période de 6 mois.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN TRAVAUX jusqu'au 02/03/2026.**

## 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classement initial

#### BRIVE LA GAILLARDE – STADE DU CES ROLLINAT – NNI 190310301

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 12/08/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 01/10/2024, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 193 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2029.**

#### BRIVE LA GAILLARDE – STADE GAETAN DEVAUX – NNI 190310601

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 12/08/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 02/09/2025, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 302 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75
- o Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/09/2029.**

### 2.2. Confirmation de niveau de classement

### 2.3. Changement de niveau de classement

### 2.4. Avis Préalable

#### BRIVE LA GAILLARDE – STADE GAETAN DEVAUX – NNI 190310601

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 29/07/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/07/2025.
- Etude d'éclairage en date du 23/06/2023 :
  - o Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m
  - o Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
  - o Implantation symétrique : 18,00m Ligne de Touche ; 10,00m Ligne de But
  - o Hauteur minimum de feu : 24,00 m

- Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs (BVP528 (1500W) et BVP518 (1000W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 46,2
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 335 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,87

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires Diverses

## District De La Creuse – 23

### Classements des Terrains et Installations Sportives

## 1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

### 1.1. Classement initial

### 1.2. Confirmation de classement

### 1.3. Changement de niveau de classement

#### DUN LE PALESTEL – STADE MUNICIPAL – NNI 230750201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 03/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/03/2025.
- Plan des Vestiaires
- Rapport de visite du 16/08/2025 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre CRTIS

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

### 1.4. Avis Préalable

### 1.5 Affaires Diverses

## 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classement initial

### 2.2. Confirmation de niveau de classement

### 2.3. Changement de niveau de classement

### 2.4. Avis Préalable

#### AUZANCES – STADE PAUL VOZELLE – NNI 230130101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 30/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 29/04/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2025.
- Etude d'éclairage en date du 05/10/2022 :

- Dimension de l'aire de jeu : 104 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 7,00m Ligne de Touche ; 20,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (AAA-LUX WS2007 (1550W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 47
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 193 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,86

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

#### VALLIERE – STADE MUNICIPAL – NNI 232570101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 27/08/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/08/2025.

- Etude d'éclairage en date du 03/07/2025 :

- o Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- o Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- o Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 20,00m Ligne de But
- o Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- o Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs AAA-LUX WS200P, WS220P et WS230P (1625W))
- o Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- o Facteur de maintenance : 1
- o Glare Rating : 38
- o Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 179 LUX
- o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,72
- o U2h (EhMini/EhMoy) : 0,88

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

#### 2.5 Affaires Diverses

## District De La Dordogne – 24

### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classement initial

##### 1.2. Confirmation de classement

#### SIORAC EN PERIGORD – STADE MUNICIPAL – NNI 245380101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 01/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 26/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/08/2025

- Rapport de visite du 26/08/2025 (travaux main courante et bancs de touche) effectué par Jacques DUMAS, membre CRTIS

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

##### 1.3. Changement de niveau de classement

#### ST PARDOUX LA RIVIERE – STADE FRANCIS DUBUISSON – NNI 244790101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 27/06/2025, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/06/2025.

- Rapport du 27/06/2025 effectué par Mme Mathilde DELANNES, membre CRTIS

**- AAC du 30/07/2025 (300 personnes en pourtour et 100 personnes en tribune).**

**Attention pour un Niveau T4, les vestiaires joueurs doivent être de 20m<sup>2</sup> minimum pour des installations déjà existantes (art. 4.6.1\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### 1.4. Avis Préalable

##### **SALIGNAC – STADE THIERRY CLERGERIE - CLAIRVIVRE – NNI 245150101**

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 01/03/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires et d'un Club House pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 23/07/2025
- Lettre d'intention de travaux de la Mairie du 23/07/2025
- Plan de masse
- Fiche projet
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 20m<sup>2</sup> et 1 vestiaires arbitres de 8m<sup>2</sup>)
- Plan du Club House avec point d'eau

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires et d'un Club House pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

#### 1.5 Affaires Diverses

## 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classement initial

### 2.2. Confirmation de niveau de classement

##### **LANOUAILLE – STADE AUGUSTE FAROUT – NNI 242270101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 29/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/07/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 203 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.24
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.50

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/09/2027.**

### 2.3. Changement de niveau de classement

### 2.4. Avis Préalable

### 2.5 Affaires Diverses

## District De La Gironde – 33

### Classements des Terrains et Installations Sportives

## 1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

### 1.1. Classement initial

### 1.2. Confirmation de classement

##### **MONTUSSAN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 332930101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/04/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2025.
- Rapport de visite du 14/04/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 11/05/2006 (500 personnes en pourtour et 100 personnes en tribunes)
- **Rapports de la levée des Non-Conformités du 31/07/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

##### **BIGANOS – STADE DE LA VERRERIE 1 – NNI 330510101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 18/08/2025.

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2025 – PV N° 01

PAGE 12/25

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 30/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 30/07/2025
- Rapport de visite du 25/07/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 11/06/1999 (300 personnes en tribunes)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **BIGANOS – STADE DE LA VERRERIE 2 – NNI 330510102**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 18/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 20/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/08/2025
- Rapport de visite du 25/07/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 11/06/1999 (150 personnes en tribunes)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **1.3. Changement de niveau de classement**

#### **1.4. Avis Préalable**

### **VILLENAVE D'ORNON – COMPLEXE SPORTIF DE LA PISCINE 2 – NNI 335500402**

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un changement de revêtement en vue de la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 29/04/2025
- Lettre d'intention de travaux de la Mairie du 26/06/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Fiche synthétique Pur (Eurofield HappyFuture synthétique pur de 39mm sans sous-couche et sans remplissage)
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 21m<sup>2</sup> et 1 vestiaires arbitres **de 7m<sup>2</sup>**)

**Il faut des vestiaires de de 8m<sup>2</sup> minimum pour un Niveau T4 (art. 4.7.2)**

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T5 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

### **1.5 Affaires Diverses**

### **ARCACHON – STADE MATEO PETIT – NNI 330090301**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 04/08/2025 de conformité des travaux (mise en place des bancs de touche) effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2034.**

## **2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES**

### **2.1. Classement initial**

### **LE TAILLAN MEDOC – STADE LE PALIO 2 – NNI 335190102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 28/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 01/08/2025 pour un classement en niveau E7 LED, à la suite d'un changement en LED sans Avis Préalable, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **68 Lux (Minimum 75 Lux pour un niveau E7)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.38
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation n'est conforme pas au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation.**

**De ce fait, la CRTIS rappelle qu'aucune compétition ne peut être jouée en Nocturne.**

### ST MEDARD EN JALLES – PLAINE DE DEUX DES BIGES 3 – NNI 334490703

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 02/07/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/10/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 153 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2029.**

### ST MEDARD EN JALLES – PLAINE DE DEUX DES BIGES 4 – NNI 334490704

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 02/07/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/10/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 151 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2029.**

### MERIGNAC – COMPLEXE SPORTIF DANIEL COLOMBIER - SALLE – NNI 332819903

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 28/07/2025 pour un classement en niveau EFutsal 3 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 8,0m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 677 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 02/09/2029.**

### ARCACHON – STADE MATEO PETIT – NNI 330090301

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 06/08/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/05/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 233 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2029.**

#### 2.2. Confirmation de niveau de classement

#### 2.3. Changement de niveau de classement

#### 2.4. Avis Préalable

### GRADIGNAN – PLAINE DE JEUX DE MANDAVIT 3 – NNI 331920302

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 29/04/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/04/2025.

- Nouvelle Etude d'éclairage en date du 18/07/2025 :
  - o Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - o Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
  - o Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 19,00m Ligne de But
  - o Hauteur minimum de feu : 18,00 m
  - o Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ALTIS G5 504L125 (1902W))
  - o Température de couleur (kelvin) : 5700 K
  - o Facteur de maintenance : 1
  - o Glare Rating : 46
  - o Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 274 LUX
  - o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66
  - o U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81
  - o Points bis : conformes

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

### **COUSTRAS – STADE AUDEBEAU 1 – NNI 331380101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/04/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/04/2025.

- Etude d'éclairage en date du 08/07/2025 :
  - o Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - o Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
  - o Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
  - o Hauteur minimum de feu : 18,00 m
  - o Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs (ALTIS G5 (1902W))
  - o Température de couleur (kelvin) : 5700 K
  - o Facteur de maintenance : 1
  - o Glare Rating : 46
  - o Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 456 LUX
  - o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,72
  - o U2h (EhMini/EhMoy) : 0,88
  - o Points bis : conformes

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

### **ST EMILION – STADE RAYMOND JUNET – NNI 333940101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 08/08/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025.

- Nouvelle Etude d'éclairage en date du 11/02/2025 :
  - o Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m
  - o Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (Asymétrique)
  - o Implantation Asymétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 16,00m mini et 18,00m maxi Ligne de But
  - o Hauteur minimum de feu : 20,00 m
  - o Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ALTIS G5 504L125 (1902W))
  - o Température de couleur (kelvin) : 5700 K
  - o Facteur de maintenance : 1
  - o Glare Rating : 44
  - o Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 273 LUX
  - o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,81
  - o U2h (EhMini/EhMoy) : 0,92
  - o Points bis : conformes

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires Diverses

### District Des Landes – 40

#### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classement initial

##### **BISCARROSSE – STADE DE RAGUEYS 2 – NNI 400460402**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 PN en date du 25/02/2025, ainsi que **des documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/02/2025.
- **AOP du 10/04/2025 (1150 personnes en pourtour).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/09/2035.**

##### **BISCARROSSE – STADE DE RAGUEYS 3 – NNI 400460403**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 PN en date du 25/02/2025, à la suite de l'Avis Préalable favorable du 09/04/2024, ainsi que **des documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/02/2025.
- **AOP du 10/04/2025 (1150 personnes en pourtour).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/09/2035.**

##### 1.2. Confirmation de classement

##### **LATRILLE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 40146101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/04/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/07/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/07/2025.
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

##### **SORE – STADE ALBERT DUPUY 1 – NNI 403070101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/09/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/08/2025.
- **Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

##### **LABENNE – STADE ROBERT DICHARRY 2 – NNI 401330102**

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 23/08/2027.

**Date de mise en service** : 23/08/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 05/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/05/2025.
- AAC du 02/01/2018 (300 personnes en pourtour).

- **Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 23/02/2026 date limite)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 23/02/2026 (Date de la mise en service).**

**Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. \*), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).**

### ST SEVER – STADE LOUIS LAFAURIE 1 (HONNEUR) – NNI 402820101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/09/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 08/08/2025, à la suite de la réfection du revêtement en PN, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/08/2025.

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

### 1.3. Changement de niveau de classement

#### HONTANX – STADE MUNICIPAL – NNI 401270101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 08/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/08/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

#### AIRE SUR L'ADOUR – STADE EUGENE RIBA – NNI 400010101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 29/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 28/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/08/2025.

- Rapport de visite du 27/08/2025 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre CFTIS/CRTIS

- AOP du 02/08/1999 (142 personnes en pourtour et 148 personnes en tribunes).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### 1.4. Avis Préalable

### 1.5 Affaires Diverses

## 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classement initial

#### DAX – STADE ANDRE DARRIGADE 1 – NNI 400880101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 04/03/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/08/2025 pour un classement en niveau E4 LED, à la suite d'un changement en LED sans Avis Préalable, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 402 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.65
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.81
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/09/2027.**

#### DAX – STADE ANDRE DARRIGADE 2 – NNI 400880102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/08/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite d'un changement en LED sans Avis Préalable, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 189 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2029.**

## 2.2. Confirmation de niveau de classement

### MAURRIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 401750101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 20/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 28/07/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 161 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.52

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2027.**

### MIMIZAN – STADE DU MOULIN NEUF 1 – NNI 401840201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 11/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 04/08/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 140 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2027.**

### ST PAUL LES DAX – STADE PLAINE DES SPORTS 2 – NNI 402790102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 18/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 04/08/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 127 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2027.**

### MONT DE MARSAN – STADE RENE BATBY – NNI 401920301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 01/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 08/07/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite des réglages pour récupérer le niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 161 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2027.**

### MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTE 1 – NNI 401920101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 02/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 03/06/2025 pour un classement en niveau E4, à la suite des réglages pour récupérer le niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 357 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/09/2026.**

### 2.3. Changement de niveau de classement

#### ST YAGUEN – STADE CHRSTIAN LASSALLE – NNI 402850101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 06/05/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Eclairage (CNCE) en date du 21/07/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite des réglages pour récupérer le niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 130 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.56
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2027.**

### 2.4. Avis Préalable

### 2.5 Affaires Diverses

## District Du Lot-Et-Garonne – 47

### Classements des Terrains et Installations Sportives

## 1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

### 1.1. Classement initial

#### BIAS – STADE L'OUSTALET 2 – NNI 470270102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 PN en date du 08/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/07/2025.
- AAC du 17/06/2025 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### BIAS – STADE L'OUSTALET 3 (FOOT A8) – NNI 470270103

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 08/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/07/2025.
- AAC du 17/06/2025 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### BIAS – STADE L'OUSTALET 4 (FOOT A5) – NNI 470270104

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A5 PN en date du 08/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/07/2025.
- AAC du 17/06/2025 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### BIAS – STADE L'OUSTALET 5 (FOOT A5) – NNI 470270105

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A5 PN en date du 08/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/07/2025.
- AAC du 17/06/2025 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **BIAS – STADE L'OUSTALET 6 (FOOT A5) – NNI 470270106**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A5 PN en date du 08/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/07/2025.
- AAC du 17/06/2025 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **BIAS – STADE L'OUSTALET 7 (FOOT A5) – NNI 470270107**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A5 PN en date du 08/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/07/2025.
- AAC du 17/06/2025 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A5 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **1.2. Confirmation de classement**

#### **BOE – PLAINE DE JEUX PASSELIGNE 1 – NNI 470310301**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 09/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 07/08/2025, ainsi que documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/08/2025
- AAC du 25/08/2025 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### **BOE – PLAINE DE JEUX PASSELIGNE 2 – NNI 470310302**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 09/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 07/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/08/2025
- AAC du 25/08/2025 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### **BOE – PLAINE DE JEUX PASSELIGNE 3 – NNI 470310303**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 09/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 07/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/08/2025
- AAC du 25/08/2025 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### **ROQUEFORT – STADE ALAIN RANSINAN 2 – NNI 472250102**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 20/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/08/2025

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.**

### **1.3. Changement de niveau de classement**

#### **1.4. Avis Préalable**

#### **FOURQUES SUR GARONNE – STADE MUNICIPAL – NNI 471010101**

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 09/05/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un club house pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 09/07/2025
- Lettre d'intention de travaux de la Mairie du 09/07/2025
- Plan de masse
- Plan du club House avec point d'eau

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un club house pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

## 1.5 Affaires Diverses

## 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classement initial
- 2.2. Confirmation de niveau de classement
- 2.3. Changement de niveau de classement
- 2.4. Avis Préalable
- 2.5 Affaires Diverses

## District Des Pyrénées-Atlantiques – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

### 1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

- 1.1. Classement initial
- 1.2. Confirmation de classement

#### **BOURNOS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 641460101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/04/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2025.

**- AAC du 21/07/2025 (299 personnes en pourtour).**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### **MOURENX – STADE VELODROME – NNI 644100102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 07/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/07/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### **ST JEAN DE LUZ – STADE DE CHANTACO N°4 – NNI 644830204**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/07/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

- 1.3. Changement de niveau de classement

#### **GELOS – STADE PASCAL GARROCQ – NNI 642370201**

Cette installation était en Retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 11/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/07/2025.

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2025 – PV N° 01

PAGE 21/25

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.

### ST JEAN DE LUZ – STADE DE KECHILLOA 2 – NNI 644830102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 17/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/07/2025.
- Rapport de visite du 17/07/2025 effectué par M. Alain MALABAT, membre CDTIS 64
- Plan des de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP du 18/11/1997 (250 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/09/2035.

#### 1.4. Avis Préalable

### BIZANOS – NOUSTE CAMP SYNTHETIQUE N°2 – NNI 641320106

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain synthétique pour un Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 06/08/2025
- Plan de Masse
- Plan de l'aire de Jeu
- Plan de drainage
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 20m<sup>2</sup> et 1 vestiaire arbitres de 8m<sup>2</sup>)
- Fiche technique du revêtement synthétique : Eurofield TT60 (fibres mixtes 60mm), Sous-couche Proplay (23mm) et remplissage rafle de maïs.

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour une création d'un terrain synthétique pour un Niveau T5 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

#### 1.5 Affaires Diverses

### JURANCON – STADE CORPS FRANC POMMIES 3 – NNI 642840103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 06/08/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

## 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classement initial

### 2.2. Confirmation de niveau de classement

### JURANCON – STADE CORPS FRANC POMMIES 1 – NNI 642840101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 27/04/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/04/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 145 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.16
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.28 (mini 0,40 à maintenir pour un niveau E7)

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La C.R.T.I.S. ne peut prononcer de classement de l'éclairage de cette installation en cet état.

De ce fait, la CRTIS rappelle qu'aucune compétition ne peut être jouée en Nocturne.

### BAYONNE – STADE DIDIER DESCHAMPS 1 – NNI 641020101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 19/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/08/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 328 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/09/2027.

**2.3. Changement de niveau de classement**

**2.4. Avis Préalable**

**2.5 Affaires Diverses**

## District Des Deux-Sèvres – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

### 1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

#### 1.1. Classement initial

##### **ST LOUP LAMAIRE – SALLE DU CEBRON – NNI 792689901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 15/07/2025
- Plans de Masse, Plan de l'Aire de Jeu, Plan des Vestiaires
- Rapport de visite du 22/07/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- AOP du 12/12/2023 (180 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 02/09/2035.**

#### 1.2. Confirmation de classement

##### **ST LAURS – STADE MUNICIPAL – NNI 792630101**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 13/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/05/2025

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.**

#### 1.3. Changement de niveau de classement

##### 1.4. Avis Préalable

##### **AIRVAULT – STADE PIERRE LAILLE – NNI 790050101**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 01/12/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un remplacement des abris de touches pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 18/07/2025
- Lettre de travaux de la Mairie
- Plans et dossier de présentation

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour une création d'un remplacement des abris de touches pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

#### 1.5 Affaires Diverses

##### **PRAILLES – STADE MUNICIPAL – NNI 792170101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/03/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classement initial

#### ST SYMPHORIEN – STADE CHRISTOPHE JAUNET 1 – NNI 792980101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 IM jusqu'au 24/03/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 21/07/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 11/02/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 153 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.61
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.77
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2029.**

#### NIORT – STADE DE CHOLETTE – NNI 791911001

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 15/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/08/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 10/07/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 164 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.76
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2029.**

### 2.2. Confirmation de niveau de classement

### 2.3. Changement de niveau de classement

### 2.4. Avis Préalable

### 2.5 Affaires Diverses

## District De La Vienne – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

## 1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

### 1.1. Classement initial

### 1.2. Confirmation de classement

### 1.3. Changement de niveau de classement

### 1.4. Avis Préalable

### 1.5 Affaires Diverses

#### LOUDUN – COMPLEXE SPORTIF JEAN TURSINI 1 – NNI 861370101

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/10/2030.

Date de mise en service : 30/10/2010

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Tests in situ de maintien du 2/07/2025 de LABOSPORT : Conformes

**La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. pour décision.**

## 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classement initial

#### CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 IM jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/06/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 02/07/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 166 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2029.**

### 2.3. Changement de niveau de classement

### 2.4. Avis Préalable

### 2.5 Affaires Diverses

## District De La Haute-Vienne – 87

### Classements des Terrains et Installations Sportives

## 1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

### 1.1. Classement initial

### 1.2. Confirmation de classement

#### ST DENIS DES MURS – STADE MUNICIPAL – NNI 871420101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 21/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/08/2025.

- Rapport de visite du 21/08/2025 effectué par M. Jacky DESAINTEJEAN, membre CRTIS

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 31/12/2025) :**

**- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 \*).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'à la levée des non-conformités.**

**Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.**

### 1.3. Changement de niveau de classement

### 1.4. Avis Préalable

### 1.5 Affaires Diverses

## 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classement initial

### 2.2. Confirmation de niveau de classement

#### BELLAC – STADE JOLIBOIS – NNI 870110201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 25/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/08/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 99 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.35
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/09/2027.**

**BELLAC – STADE LEO LAGRANGE – NNI 870110101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 30/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/08/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 282 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.43 (minimum  $\geq 0.50$  pour un niveau E5)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/09/2027.**

**2.3. Changement de niveau de classement**

**2.4. Avis Préalable**

**2.5 Affaires Diverses**

**Philippe BARRIERE,**  
Président

**Anne-Laure CHAPELLE,**  
Secrétaire de séance

***Pour Rappel la prochaine réunion de la CRTIS aura lieu le 07 OCTOBRE 2025***

***Date limite envoi dossiers : 30/09/2025***